



Département de la Nièvre
Communauté de Communes
Cœur de Loire

Extrait du Registre des Délibérations

Séance plénière du **04 juillet 2024**,

L'an deux mille vingt-quatre, le **quatre** du mois de juillet à **dix-neuf heures**,

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes CŒUR DE LOIRE, dûment convoqué le 28 juin 2024 par M. le Président, s'est assemblé à la Salle du Belvédère - Palais de Loire à Cosne sur Loire, sous la Présidence de **M. Sylvain COINTAT**.

Présents titulaires : M. Sylvain COINTAT - M. Patrick BONDEUX - Mme Pauline PABIOT - Mme Marie-France LURIER - Mme Danielle ROY - M. Pascal KNOPP - M. Gilbert LIENHARD - M. Michel VENEAU - M. Pascal FASSIER - M. Philippe BOURGEOIS - Mme Véronique ITTAH - Mme Geneviève PARIS - M. Patrick RAPEAU - M. François DENIZOT - M. Alexandre BLANDIN - M. Yannis BONNET - Mme Martine BOREL - M. Hicham BOUJILAT - M. Alain DEDISSE - Mme Martine LEROY - Mme Annie MILLIARD - Mme Stéphanie OUVRY - M. Patrick PONSONNAILLE - Mme Pascale QUILLIER - Mme Sylvie REBOULLEAU - Mme Carole TABBAGH GRUAU - M. Michel BARRIERE - Mme Sonia MILLANT - M. Denis HOUCHOT - M. Bernard GILOT - Mme Françoise PILLARD - Mme Françoise CROTTET-FIGEAT - Mme Nathalie LIEBARD - M. Jean-Jacques BERTIN - Mme Nadège COQUILLAT - M. Robert CHOLLET - Mme Stéphanie CHAPUIS – M. Jacky SCHOLLER - Mme Jocelyne VERNAUX

Membres absents excusés : M. André BUISSON - Mme Mauricette JOSEPH - M. Jean-Claude GILLONNIER - M. Thierry BEAUVAIS - M. Bertrand FLANDIN - M. Benjamin MASI - M. Frédéric AUCOUTURIER - M. Jean-Marc BAUCINO

Membres titulaires remplacés par leurs suppléants :

Mme Sandra TIXIER MAUDRY remplacée par M. Raymond LE VAN

Membres ayant donné pouvoir : M. Yves RAVET à M. Patrick RAPEAU
M. Daniel GILLONNIER à M. Gilbert LIENHARD
M. Michel RENAUD à M. Patrick PONSONNAILLE
Mme Béatrice BOULOGNE à M. Alain DEDISSE
Mme Corinne COLONEL à Mme Martine LEROY
Mme Corinne SERRE à M. Patrick BONDEUX
M. Alexandre BOUCHER-BAUDARD à Mme Pascale QUILLIER

formant la majorité des membres en exercice au nombre de 55.

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil : **Mme Véronique ITTAH** ayant obtenu la majorité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions.

Demandes de subventions pour la communication du contrat territorial Vrille Nohain et Mazou auprès de la Région Bourgogne-Franche-Comté

M. Hicham BOUJLILAT ne prend pas part au vote.

Coeur de Loire assure le portage du Contrat Territorial Vrille, Nohain et Mazou depuis le 1^{er} janvier 2018. Dans le cadre de ce contrat, la communication autour des actions du contrat et l'information du public peut être subventionnée à hauteur de 30% par la région Bourgogne-Franche-Comté.

Les actions de communication proposées ont pour but de :

- Faire connaître le contrat territorial et la cellule technique associée
- Engager le débat autour des enjeux liés à l'eau
- Améliorer la connaissance sur l'écologie des milieux aquatiques
- Expliquer l'intérêt de protéger ces milieux et les moyens de protection existants à disposition de tous afin de faciliter l'adhésion des riverains, des élus et du grand public aux projets envisagés, et ainsi encourager leur réalisation.

Les actions de communication seront adaptées afin de cibler les différents publics visés : les élus des Communautés de Communes adhérentes au CT, le grand public, les riverains et les partenaires signataires ou techniques.

Les plans de financement seraient les suivants :

Dépenses		Financement	
Sensibilisation du grand public – Evènement « Les pieds dans l'Eau »	3 000 €	Agence de l'eau Loire-Bretagne (50%)	3 550 €
Supports de communication autour des actions du CT	4 100 €	Région Bourgogne-Franche-Comté (30%)*	2 130 €
		Collectivités (20%)	1 420 €
Total coût	7 100 €	Total Coût	7 100 €

Le Conseil Communautaire, sur proposition du Président, après avis favorable du Bureau Communautaire et après en avoir délibéré :

- **SOLLICITE** une subvention au titre du fond de prévention des risques naturels majeurs à hauteur de 50% ?
- **AUTORISE** le Président à signer les pièces administratives afférentes.

Nombre de conseillers : 55
Présents : 40
Pouvoirs : 7
Votants : 46
Pour : 46
Abstention : 0
Contre : 0

UNANIMITÉ

Envoyé en préfecture le 10/07/2024
Reçu en préfecture le 10/07/2024
Publié le 10/07/2024
ID : 058-200067916-20240704-2024_04_07_12-DE

S²LO



Pour extrait conforme
Sylvain COINTAT, Président

Mme Véronique ITTAH, secrétaire de séance